pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
ID : 040-200075687-20230330-2023_13-BF

Délibération n°2023-13

Date de la convocation : 30 03 2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers votants :	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Approbation du compte administratif du budget principal du CIAS 2022

Le 30 mars 2023 à 14h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, salle des Gaves, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Jean Marc LESCOUTE, Marie Noëlle APOLDA, Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Julie, FIALIP, Ginette GASSIE, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Marie Hélène SAGET, Roland TOUYA

Pouvoirs : Corine de PASSOS à Serge LASSERRE

Etaient excusés : Jean-François LATASTE, Véronique GOMES,

Absents : Lucie LOUBERE, Eliane LAPEGUE

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
VU la délibération de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 11 mai 2017 définissant l'intérêt communautaire relatif à l'exercice de la compétence action sociale et la création du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans pour porter les missions associées.

Il est soumis les propositions au vote des membres du conseil d'administration.
Monsieur le Président sort de la salle.

Après avoir examiné l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice, le Conseil d'administration à l'unanimité :

-APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal CIAS Pays d'Orthe et Arrigans dressé par Monsieur Le Président du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

-DETERMINATION DES RESULTATS

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Recettes	10 175, 27 €	Recettes	920 344,07 €
Dépenses	7996, 25 €	Dépenses	925 562,54 €
Résultat de l'exercice	2 179, 02 €	Résultat de l'exercice	- 5 218,47 €
Résultat antérieur reporté	8 184, 27 €	Résultat antérieur reporté	5 301, 05 €
Résultat final	10 363, 29 €	Résultat final	82,58 €

-La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - CIAS